

Avis voté en plénière du 13 mai 2015

# La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société

## Déclaration du groupe de l'Outre-mer

La bonne gestion des sols agricoles est un enjeu fondamental, notamment en Outre-mer où les particularités sont multiples : gestion du foncier, contraintes liées à la nature même des sols, risques climatiques accrus, structures des exploitations agricoles. Ces particularités font que les difficultés sont nombreuses. En cela, le groupe de l'Outre-mer tient à remercier les rapporteuses d'avoir porté une attention particulière aux enjeux ultramarins.

L'avis rappelle que la priorité absolue de tout territoire doit être de préserver et d'améliorer l'état des sols agricoles. Il s'agit d'un véritable enjeu de développement économique, social et environnemental, en particulier dans les territoires ultramarins où plus du tiers de la population travaille dans le secteur agricole. Aux Antilles, la pollution des sols liée à l'usage du chlordécone ne disparaîtra pas avant 700 ans. Les conséquences sanitaires, sociales et économiques de ce type de pollution sont connues et interpellent sur les réponses qui doivent être apportées sur ces sujets.

L'avis désigne le contrôle de l'artificialisation des sols (notamment à but commercial) comme le corollaire indispensable de la protection du foncier agricole. Le groupe de l'Outre-mer souscrit totalement à cette idée, compte tenu de la prééminence des supers et hyper marchés dans la plupart des collectivités ultramarines. Cette démarche s'inscrit dans un processus global nécessaire de rétablissement des liens entre production et consommation locales.

La taille moyenne d'une exploitation agricole en France est de 55 hectares, soit trois fois moins qu'aux États-Unis. En Guadeloupe, c'est 4 ha, en Martinique, 7.6 hectares, en Guyane, 4.2 hectares et à la Réunion, 5.6 hectares. À Mayotte, la taille moyenne des exploitations est de 0.45 hectare. L'étroitesse des terres est une composante majeure de l'agriculture ultramarine. Dès lors, le repli des espaces agricoles et l'augmentation incontrôlée des surfaces artificialisées dans certaines collectivités, constituent des évolutions inquiétantes alors même que les productions traditionnelles, canne à sucre, ylang-ylang ou vanille sont aujourd'hui fortement concurrencées et fragilisées.

Améliorer la connaissance des sols, préserver leur qualité, résoudre les problématiques d'accès au foncier (sujet particulièrement préoccupant à Mayotte notamment) sont autant d'enjeux soulevés avec pertinence dans l'avis. Le groupe de l'Outre-mer l'a voté.